

REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE

WILAYA DE GUELMA
DAIRA DE KHEZARAS
COMMUNE DE KHEZARAS
NIF : 098424151173909

AVIS D'ATTRIBUTION PROVISOIRE

-Conformément à la loi 23-12 du 05/08/2023 portant les règles générales des marchés publics

- Conformément à l'article 52 Alenia 08 et l'article 65 Alenia 02 du décret présidentiel N°15/247 du 16 septembre 2015, portant la réglementation des marchés publics des délégations du service public.

LE PRESIDENT DE L'ASSEMBLEE POPULAIRE COMMUNALE DE KHEZARAS WILAYA DE GUELMA ;

- Selon le PV d'évaluation des offres séance du 17/02/2026,

Porte à l'ensemble de soumissionnaire ayant participé à l'appel D'Offre Ouvert avec exigence de capacités minimales N° 01/26 le 09/02/2026 paru sur les quotidiens nationaux : Le National (En Français) le 09/02/2026 ; (En Arabe) akhbarachark le 10/02/2026 ;La Presse Electronique le 15/02/2026 ; L'avis d'attribution provisoire de l'opération comme suit :

PROJET	ENTREPRISE	NIF	NOTE ELIMINATOIRE	NOTE TECHNIQUE	OFFRE FINANCIERE	DELAI D'EXECUTION	OBSERVATION
Revêtement et Entretien des routes , Ouverture d'une piste En LOTS SEPARES Lot N°01 : Revêtement de la route Reliant RN 80 – CW 123 sur 1 Km (2 ^{ème} Tranche)	E.G.T.P.H SAIB ABDELMADJID WILAYA DE GUELMA	189240103746127	60 Pts	81 Pts/100	16.638.580.00 DA	80 JOUR	OFFRE UNIQUE QUALIFIE

Le service contractant invite les soumissionnaires qui sont intéressés de prendre connaissance des résultats détaillés de l'évaluation de leurs offres techniques et financière peuvent se rapprocher de ses services dans un délai ne dépassant pas trois 03 jours de la première publication de l'avis d'appel d'attribution provisoire dans les journaux nationaux OU le BOMOPOU la presse électronique agréer OU le portail électronique des marchés publics (C'est si possible) ; comme ils peuvent déposer leur recours au niveau de la commission des marchés publics de la commune de KHEZARAS dans un délai ne dépassant pas dix 10 jours à partir de la première publication de l'avis d'attribution provisoire dans les journaux nationaux OU le BOMOP OU la presse électronique agréer OU le portail électronique des marchés publics (C'est si possible).

LE P/APC